



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 16 octobre 2020	L'an deux mil vingt Le deux novembre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Maire
Date d'affichage de l'ordre du jour 29 octobre 2020	En exercice : 19
Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 11 Votants : 18	Étaient présents : Monsieur Claude JAMET, Madame Emmanuelle BERCIS, Monsieur Segundo COFRECES, Madame Michèle GROSSET, Madame Charlotte DOS SANTOS, Madame Clothilde BOULIN, Monsieur Michel PETIT, Madame Sylvie PENOT, Monsieur Dimitri FROT, Madame Emilie PETIT, Monsieur Dominique MONNERIE. Étaient absents excusés : Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PETIT, Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle BERCIS, Monsieur Benoît CLAVELOU ayant donné pouvoir à Madame Emilie PETIT, Madame Corinne DEHON ayant donné pouvoir à Madame Michèle GROSSET, Monsieur Franck QUINTON ayant donné pouvoir à Monsieur Segundo COFRECES, Madame Tania DORÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Claude JAMET, Monsieur Gérard COQUELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique MONNERIE Était absent non excusé : Monsieur Michel RODRIGUES Madame Emmanuelle BERCIS a été élue secrétaire de séance.

2020/5.3/60 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Par application de l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et de lui adjoindre le cas échéant un ou une secrétaire auxiliaire. Le ou la secrétaire :

- constatera les votes et vérifiera les délégations de vote données,
- surveillera la rédaction des décisions et du procès-verbal officiel.

DESIGNE Emmanuelle BERCIS en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

- Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PETIT,
- Madame Caroline SIMON-AFANASSIEFF ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle BERCIS,
- Monsieur Benoît CLAVELOU ayant donné pouvoir à Madame Emilie PETIT,
- Madame Corinne DEHON ayant donné pouvoir à Madame Michèle GROSSET,
- Monsieur Franck QUINTON ayant donné pouvoir à Monsieur Segundo COFRECES,
- Madame Tania DORÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Claude JAMET,
- Monsieur Gérard COQUELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique MONNERIE

2020/5.5/61 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 6 octobre 2020

2020/7.10/62 Révision de la participation à la protection sociale complémentaire santé

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE aux agents contractuels, sur le même modèle que celui mis en place pour les agents titulaires, une participation financière forfaitaire aux agents communaux pour leur complémentaire santé en fonction de leur situation familiale

FIXE le montant de la participation forfaitaire à 5 euros par tranche de 10 euros sur la base de cotisation de l'agent

DIT que ladite participation sera versée mensuellement aux agents communaux stagiaires ou titulaires ET aux contractuels travaillant pour la commune depuis plus de trois mois

DIT que cette participation ne sera versée que sur présentation, par l'agent, d'un justificatif d'adhésion en cours de validité à une mutuelle labellisée

DIT que le montant de la participation de la collectivité ne pourra pas dépasser celui de la cotisation de l'agent

FIXE au 1^{er} décembre 2020 la date d'effet de la modification pour la présente décision

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal

2020/7.1/63 Décision modificative du budget communal n°2

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE à la demande du Comptable Public de modifier le budget primitif 2020 du budget communal en section investissement de la façon suivante :

Section Investissement				
Opération d'ordre				
Chapitre	Article	Budget Primitif	Décision Modificative	Solde créditeur
<i>Chapitre 041 Opérations Patrimoniales</i>	Dépense 21316	0	452 500 €	452 500
<i>Chapitre 041 Opérations Patrimoniales</i>	Recette 2312	0	452 500 €	452 500

2020/7.1/64 Décision modificative du budget communal n°3

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE à la demande du Comptable Public de modifier le budget primitif 2020 du budget communal en section investissement de la façon suivante :

Section Investissement				
Chapitre	Article	Budget Primitif	Décision Modificative	Solde créditeur
<i>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</i>	<i>Terrains nus 2111</i>	0 €	+ 3 000 €	3 000 €
<i>Chapitre 041 Opérations Patrimoniales</i>	<i>Autres bâtiments publics 21318</i>	335 000 €	- 3 000 €	332 000 €

2020/9.1/65 Validation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil,

Après avoir voté, à l'unanimité,

DECIDE de valider la mise à jour des contacts de son Plan Communal de Sauvegarde

DESIGNE Monsieur Segundo COFRECES, Madame Emilie PETIT et Monsieur Dominique MONNERIE afin de se charger, en collaboration avec le secrétariat général, le SDIS, la DDT et la Préfecture de Seine et Marne, de la rédaction d'un nouveau Plan Communal de Sauvegarde nettement plus opérationnel

2020/3.1/66 Acte de rétrocession Val du Loing Habitat - parcelles rue des Praillons

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte la cession des parcelles AE n°262p2, 263p2, 262p2 et 262 p4 à la commune par Val du Loing Habitat

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2020/5.3/67 Désignation d'un représentant ID77

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner Monsieur Claude JAMET en tant que représentant auprès du Groupement d'intérêt public « ID 77 »

2020/5.3/68 Mise à jour de la composition de la CCID

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier la liste présentée, à savoir :

Représentant extérieur

Monsieur DIAGNE Badara (titulaire)

Madame GILLET Nathalie (suppléant)

Représentant des propriétaires de bois

Monsieur CLAVELOU Benoît (titulaire)

Monsieur FOURNIER Alain (suppléant)

Représentants des contribuables

Madame BERCIS Emmanuelle (titulaire)

Monsieur GAILLARD Georges (suppléant)

Monsieur PETIT Michel (titulaire)

Monsieur FLACELIERE Gilles (suppléant)

Madame PENOT Sylvie (titulaire)

Monsieur GLEYZE Jean-Pierre (suppléant)

Madame DEHON Corinne (titulaire)

Monsieur QUINTON Franck (suppléant)

Monsieur OSPITAL Francis (titulaire)

Monsieur LEROY Pierre (suppléant)

Madame BERNE Janine (titulaire)

Madame RENNER Catherine (suppléant)

Madame MORIN-DESSASSIS (titulaire)

Madame SZCZEPKOWSKI Odette (suppléant)

Monsieur GAILLARD Jacky (titulaire)

Monsieur MONTEL Michel (suppléant)

Monsieur SELLIER DI SANO Patrick (titulaire)

Madame GROSSET Michèle (suppléant)

Représentant des commerces

Monsieur MICHEL Gérard (titulaire)

Monsieur JARDIM-VIEIRA Orlando (suppléant)

Monsieur PASQUET Michel (titulaire)

Monsieur FROT Dimitri (suppléant)

2020/7.5/69 Soutien aux sinistrés inondations Alpes Maritimes

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de mille cinq cent euros

2020/1.4/70 Conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel – CDG77

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

La commune de Bagneaux sur Loing autorise Monsieur Le Maire à renouveler la procédure et à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans à effet du 1^{er} janvier 2021**
- Régime du contrat : **Capitalisation**
- La collectivité souhaite garantir les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

Article 2 :

Si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, la collectivité charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention de gestion.

Dans le cas où elle ne donne pas suite aux propositions issues du marché, la collectivité prend acte qu'elle devra s'acquitter d'une somme forfaitaire déterminée selon la strate de l'effectif :

- contrats standards IRCANTEC (pas de seuil) et CNRACL (jusqu'à 29 agents) : 50 euros
- compris entre 30 et 199 agents CNRACL : 300 euros
- compris entre 200 et 499 agents CNRACL : 500 euro
- à partir de 500 agents CNRACL : 700 euros

Article 3 :

La commune de Bagneaux sur Loing autorise Monsieur le Maire à signer le mandat et les conventions résultant du mandat donné

2020/4.2/71 Création d'un poste adjoint administratif contractuel

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un nouveau poste contractuel d'adjoint administratif permanent à temps complet

DIT que les crédits sont prévus au budget 2020

2020/4.2/72 Création d'un poste adjoint technique contractuel

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un nouveau poste contractuel d'adjoint technique permanent à temps non complet

DIT que les crédits sont prévus au budget 2020

2020/4/73 Bons d'achat Noël enfants du personnel

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

ALLOUE à chaque agent communal parent d'un enfant ou plusieurs âgés de moins de 15 ans au 31 décembre 2020 un bon d'achat de 80 € par enfant et ce au titre de Noël 2020

Article 2 :

Reconduit l'établissement CARREFOUR comme fournisseur

Article 3 :

Dit Que la dépense est inscrite au budget unique 2020

2020/7.10/74 Attribution d'une récompense aux bacheliers balnéolitains

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une récompense de 150€ sous forme de chèques cadeaux aux lycéens ayant obtenus à partir de l'année scolaire 2019/2020 une mention au baccalauréat.

AUTORISE Monsieur le Maire à acheter les chèques cadeaux

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h35.



Le Maire,

Claude JAMET